



## Lapurdum

Euskal ikerketen aldizkaria | Revue d'études basques |  
Revista de estudios vascos | Basque studies review

9 | 2004  
Numéro IX

---

# La vie culturelle à Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle

Josette Pontet

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lapurdum/866>

DOI : [10.4000/lapurdum.866](https://doi.org/10.4000/lapurdum.866)

ISSN : 1965-0655

### Éditeur

IKER

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2004

Pagination : 227-241

ISBN : 2-68781-376-X

ISSN : 1273-3830

### Référence électronique

Josette Pontet, « La vie culturelle à Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Lapurdum* [En ligne], 9 | 2004, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/lapurdum/866> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lapurdum.866>

---

# La vie culturelle à Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle

Josette PONTET

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Parler de vie culturelle au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est projeter un concept actuel sur le passé. La culture s'identifiait à l'instruction, à l'éducation, aux belles lettres, sans que l'adjectif culturel ne soit usité. Ni le théâtre, ni la musique ni les spectacles de rues qui ressortissaient des loisirs n'y étaient intégrés. Ils tenaient pourtant une grande place dans la vie des citadins, avec notamment les nombreuses fêtes et cérémonies publiques organisées par les autorités civiles, militaires ou religieuses pour célébrer les événements marquants de la vie locale ou nationale. Bayonne n'échappe pas à la règle. Mais ici frappent à la fois la faiblesse longtemps constatée des infrastructures culturelles, pour ne pas dire leur absence, et celle de la culture de l'écrit, une caractéristique rencontrée dans l'ensemble du Sud-Ouest aquitain, mais particulièrement marquée dans cette ville portuaire et de garnison qui n'a pas été une capitale provinciale pendant l'Ancien Régime. La place des images, celle du son à travers la pratique très développée de la musique et du chant y sont remarquables, aussi bien dans la culture publique que dans la culture privée, moins facile à connaître cependant en raison de sources limitées. Partout s'exprime une forte influence de la religion dans une ville qui, si elle n'est pas une capitale provinciale, est une ville épiscopale où la fonction religieuse s'est accompagnée d'une vie spirituelle active et de processions rituelles fréquentes.

## Fêtes, processions et spectacles de rue.

Comme à peu près partout, à Marseille notamment,<sup>1</sup> il faut souligner la place extraordinaire tenue par les cérémonies religieuses : les processions sont au centre de la vie religieuse de la cité. Les grandes fêtes liturgiques associent dignitaires de l'Eglise, confréries des métiers, autorités locales. En 1731, on recense vingt-cinq processions officielles dont certaines sont limitées aux cloîtres, d'autres les plus importantes, parcourant tout ou partie de la ville.<sup>2</sup> Le 20 janvier (Saint Fabien et Saint Sébastien), la Fête Dieu, le 29 juin (Château Martin) la Saint Pierre, l'Assomption, le 28 octobre (Saints Simon et Jude), ont lieu des processions générales où défilent les corps de métiers portant les attributs de leurs fabrications particulières qui portent le nom de Cîris. Pour la Saint Léon, le 1er mars, la Saint Joseph le 19, la Passion, les Rameaux, la Saint Marc, le 25 avril, la procession a lieu hors la porte Saint Léon. En revanche pour le jour de l'an, la Purification (le 2 février), Pâques, la Toussaint et la Noël, les processions se font au cloître. Pour la Pentecôte, le cérémonial est compliqué : le matin au cloître, mais l'après-midi, le

1 - F.X. Emmanuelli, *Vivre à Marseille sous l'Ancien Régime*, Perrin, 1999. La comparaison avec Marseille peut être d'autant retenue que cette ville portuaire est un évêché, mais n'a pas de fonctions administratives très développées. Proches par les fonctions, les deux villes sont néanmoins fort différentes par la population et le niveau des activités commerciales.

2 - A. M. Bayonne FF 531

capitaine du guet avec les soldats vont à l'hôtel de ville, précédés des massiers, et vont ensuite à la prison de Mignon, avant de revenir à l'hôtel de ville où les magistrats prennent leur robe et les cierges. Certaines ont lieu dans les couvents : les Rogatines, durant trois jours les lundi, mardi et mercredi, juste avant l'Ascension, fête pour laquelle la procession a lieu dans la haute ville, comme celle de l'octave de la Fête Dieu. Enfin pour la Saint Roch, le 16 mai, la procession a lieu aux carmes.

Il faut imaginer ces processions se déroulant dans une débauche de couleurs, de musique, "chaque métier ayant à côté des tambourins, tambours, flûtes, violons, basses et autres instruments", notamment pour la grande procession de la Fête Dieu.<sup>3</sup> Ces processions traditionnelles où se mêlent marchands, artisans et autres ne sont pas sans susciter des réticences de la part de certains qui n'y assistent plus comme le montre l'exemple des marchands orfèvres qui, rappelés à l'ordre en 1787, font valoir que l'on ne leur a pas assigné une place convenable dans la procession, les plaçant "entre les taverniers et les vitriers, un rang peu convenable pour un corps distingué", ne voulant pas être confondus en tant que marchands avec les simples artisans et les gens qui exercent les métiers". Mais ils revendiquent aussi le droit à une autre piété, plus personnelle, au lieu du culte public que veut maintenir le corps de ville, comme susceptible "d'inspirer plus de respect pour la divinité". Pour les marchands orfèvres, la procession, parmi les violons, les tambourins, les cîris, qui passe au milieu du marché de ferraille qui se tient sur la place Notre Dame, et qui est suivie de bals, le jour, la nuit et même le jour suivant, malgré les protestations des évêques qui en ont demandé la suppression, n'est qu'une affaire d'intérêt pour la ville, en raison de la foule des campagnes qui y accourt !<sup>4</sup>

Les maîtres - chapeliers s'abstiennent également d'y assister en 1788, comme les orfèvres à nouveau, malgré l'amende de 36 livres qui leur a été infligée. Mais en dehors de ces deux cas, il semble que les processions, surtout celle de la Fête Dieu soient restées, pour la majorité de la population, un moment festif particulièrement important à la rencontre du religieux et du profane.

Les cérémonies officielles publiques ne manquaient pas dans une ville comme Bayonne, sur la route vers l'Espagne. Le siècle s'est ouvert avec l'entrée de Philippe V, en 1701, accompagné de ses deux frères, en partance vers Madrid. Les fêtes qui lui ont été données furent tout à fait extraordinaires pendant les cinq jours qu'il fut l'hôte de la ville. Façades décorées, illuminées, salves d'artillerie, feux d'artifice, repas somptueux pour les élites, plaisir du spectacle pour tous.<sup>5</sup> L'ancien régime se ferme presque avec les entrées princières du comte d'Artois et du duc de Bourbon en 1782 qui n'atteignent pas le faste reçu par Philippe V et n'ont pas non plus semble-t-il le même impact populaire : arrivé le 12 juillet vers dix heures du soir, le comte d'Artois traverse la ville aux flambeaux, loge comme tous les hôtes d'honneur à l'évêché, le seul édifice convenable à Bayonne pour héberger des personnalités illustres, sort à pied pour s'embarquer aux Allées Marines afin de visiter le Boucau, puis, après le dîner offert, fait une partie de paume place Gramont ; il a droit à une gracieuse pamperruque, avant de repartir le lendemain pour l'Espagne ; de retour du siège de Gibraltar quelques semaines plus tard, il est accueilli de façon moins somptueuse comme il se doit. Le duc de Bourbon, en

3 - Ibid. FF 516 39

4 - Ibid. FF 516 38.39.41

5 - J. Pontet, Bayonne au tournant des XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles, p 45.47 dans Bayonne au tournant des siècles, SSLAB, 2001

voyage lui aussi vers Gibraltar, arrive le 26 juillet 1782 et repart le lendemain après qu'une fête brillante ait été donnée à l'Hôtel de Ville, accompagnée d'un repas fastueux.<sup>6</sup> Ces réceptions ont coûté 14529 livres à l'aller et 950 livres au retour.<sup>7</sup> Elles ne semblent pas s'être assorties de la même liesse populaire que pour la venue de Philippe V ou que les réjouissances données pour la naissance du Dauphin à l'automne 1729 ou du duc de Bourgogne en 1751 qui durèrent plusieurs jours. L'annonce faite au son des tambours et des trompettes le 16 septembre 1751 par les sergents de mairie suscite "aussitôt joie et allégresse partout". La foule se presse dans la cathédrale où l'évêque a célébré le Te Deum. A la sortie, le cortège, mené par l'état major, les principaux officiers, le corps de ville, muni de flambeaux de cire blanche allume un bûcher au bruit des tambours et trompettes, en criant "Vive le Roi". Illumination des façades de l'Hôtel de Ville avec trois mille lampions, "concours de spectacles prodigieux pendant trois nuits", construction d'une fontaine de vin installée sur la place avec pour bouche deux dauphins d'où sortaient vin rouge et vin blanc, et décorée de guirlandes de myrte et de laurier, course sur la place d'Armes avec toréadors venus d'Espagne, enfin, pour clôturer le tout, grand feu d'artifice sur la place Gramont, et fusées lancées depuis les ponts et les quais. Pour associer les pauvres à la fête, cinquante d'entre eux furent invités à dîner par l'évêque. Durant ces trois jours de fête, toutes les boutiques et ateliers furent fermés, "la joie qui s'était emparée des esprits dégoûtant de tout travail" !<sup>8</sup>

Processions religieuses, fêtes et réjouissances publiques étaient une belle occasion de communion, même si les pôles festifs autour des banquets et des bals donnés ne faisaient pas participer de la même manière toute la société.

La rue était encore le lieu de bien des spectacles populaires et de jeux même si ceux-ci étaient de plus en plus contrôlés ou interdits.

Il en était ainsi des équilibristes, des charlatans, escamoteurs et autres marchands d'orvietan parfois chassés, parfois tolérés ou même rémunérés. En 1754, la ville octroie 48 livres à un danseur de corde, Dubroq. Nombre de ces divertissements avaient lieu cependant dans les espaces privés qu'étaient les Jeux de Paume ou la salle de spectacle ou ce qui en tenait lieu : ainsi, en 1757, le corps de la ville délivre un certificat à un opérateur italien François Chiaroy, qui a séjourné trois mois à Bayonne où "il a fait donner avec notre permission dans la salle ordinaire de spectacle des danses de corde, pantomime et feux d'artifice, exercé l'art de dentiste, vendu, orvietan et baume sans plainte formelle contre lui et sa troupe".<sup>9</sup> Moins chanceux avait été quelques années avant Padouanello, chef d'une troupe de sauteurs et voltigeurs qui avait été admonesté pour "avoir mis les places à 12, 24 et 30 sols contrairement aux conventions de location du jeu de paume de Maubec".<sup>10</sup>

Il y avait à Bayonne au moins deux jeux de Paume, l'un dit de Nyert, place d'Armes, près du Château Vieux, l'autre dit de Maubec, près du Château Neuf : ils étaient multifonctionnels, comme on l'a vu, puisqu'ils accueillait divers spectacles. Mais à l'inverse on jouait aussi à la paume ou à la pelote dans les rues ou sur les places. Le jeu de pelote était particulièrement prisé par les Basques. Une lettre datée du 26 juillet 1751, citée par E. Ducéré relate "une grande partie de pelote sur la place Gramont entre sujets basques parmi lesquels était en bérêt de

6 - A.M. Bayonne BB 63

7 - Ibid. CC 765

8 - J. Pontet, *Histoire de Bayonne*, Privat, 1991, p 173

9 - A.M. Bayonne FF 550

10 - Ibid. FF 543

paysan et en chemise comme les autres. M. Hiriart, médecin de Macaye, frère de notre ancien maire".<sup>11</sup> Cette pratique s'est maintenue : en juillet 1782, après le repas offert par la ville, le comte d'Artois va faire une partie de paume sur cette place. Il est interdit cependant, au moins à partir de l'ordonnance de 1767, de jouer à la pelote dans les rues : Bayonne s'est dotée alors d'un éclairage de lanternes, puis de réverbères<sup>12</sup> et il est nécessaire d'éviter le bris de verres et de lanternes comme d'éviter aux passants d'être blessés.

Le jeu de quilles est également prisé, pratiqué dans des espaces semi-privés, parfois très contestés : la veuve Escudrer l'apprend à ses dépens ; elle sous-loue en 1730 deux chambres, deux petites cours, et une basse cour et veut vendre du vin : elle est expulsée parce qu'elle perturbe le jeu de quilles que les soldats ont l'habitude de placer dans cet espace, rue Pontrique.<sup>13</sup> Les jeux de quilles sont nombreux dans la ville : aussi on a coutume d'y jouer notamment dans une place de la Manufacture, ou près des remparts.

Plusieurs billards sont fréquentés dans la ville, mais comme les jeux de dés, ils ont mauvaise réputation : celui tenu par le limonadier Lassere, au cul de sac du Port Neuf a vu perdre, par exemple, de façon un peu exceptionnelle toutefois, un noble, le sieur de Bédorède, entre 13 et 14000 livres en 1718-1719 !<sup>14</sup> Les pertes importantes qui s'y font amènent à assimiler ces billards à des tripots. Mais ce qui suscite le plus le scandale c'est le jeu de trois dés qui se pratique dans toutes les académies de la ville. Ce jeu est considéré, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, comme excessif, avec des effets pervers pour les habitants, et il est objet de scandale pour les honnêtes gens. Mais les interdits, les lourdes amendes (100 livres) ne semblent pas très dissuasifs ni pour les tenanciers, ni pour la population.

Très prisées par les Bayonnais, mais moins immorales sans doute : les courses de bœufs lâchés dans les rues de la ville : l'une d'elles fut d'ailleurs offerte à la femme de l'intendant Saint Contest. Elles ne firent cependant pas l'unanimité et de nombreuses pressions eurent lieu pour les faire interdire, comme celles d'Arnaud Bergeret, un pourvoyeur de la boucherie, en 1723 qui voit en celles-ci : "un divertissement barbare et dangereux digne des Romains et du paganisme".<sup>15</sup> On oscilla entre interdiction et tolérance. La ville en 1742 infligea aux garçons bouchers qui avaient organisé une course de bœufs du côté des Capucins après vêpres, une amende de 100 livres !

Interdites par l'intendant en 1745, elles furent autorisées à l'extérieur des murs en 1757 :<sup>16</sup> elles restèrent très en vogue durant tout le siècle.

L'expérience des courses de taureaux, menée lors de la réception de Philippe V qui avait été très spectaculaire et très coûteuse, ne semble pas avoir beaucoup de suite, si une autre semble avoir été organisée, sans que l'on ait sur elle de précisions plus grandes.

Mais la vie culturelle bayonnaise ne se résume pas aux spectacles de la rue, organisés ou spontanés. Le théâtre, comédies, opéras, opéras bouffes y tiennent ici comme ailleurs une grande place.

11 - E. Ducéré, Dictionnaire Historique de Bayonne. Lafitte Reprints, Marseille, 1976, p 452

12 - J. Pontet. Fourmigué, *Bayonne un destin de ville moyenne à l'Epoque Moderne*, J. et D, Biarritz, 1990, p 317 - 322

13 - A.M. Bayonne. FF 181

14 - Ibid. FF 540

15 - Ibid. FF 541

16 - Ibid. FF 527

### Le Théâtre à Bayonne.

Ville à l'étroit dans son enceinte, sous le contrôle drastique de l'armée, du génie en l'occurrence, Bayonne ne dispose pas d'édifices fonctionnels et modernes pour la comédie ou l'opéra pendant plus des deux tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>17</sup> Jusqu'en 1774, en effet, on ne trouve que des salles de fortune. Dans les années 1730, les divertissements sont donnés dans "une bâtisse en bois de pin, fort large et fort haute" établie sur les glacis du Château Vieux par le commandant de la place, les responsables militaires étant au premier chef soucieux d'offrir à la garnison des spectacles variés. On loue les Jeux de paume pour y donner comédie et attractions. Mais tout ceci ne donne guère satisfaction, la vétusté des locaux, les risques d'incendie, l'insécurité qui règne aux abords, loin du centre de la ville, amènent le commandant de la ville, le marquis de l'Hopital, à faire pression sur les magistrats pour qu'ils fassent installer une salle de théâtre dans le bâtiment qu'ils possédaient place Gramont et qui était en si mauvais état qu'il était désaffecté. Bayonne était, à ses yeux, "la seule ville aisée qui ne fournisse point la comédie", ce qui était sans doute vrai, même si les équipements restaient souvent rudimentaires, y compris dans des villes comme Marseille, qui pour être importante n'était cependant ni ville d'intendance, ni capitale provinciale, n'étant pas le siège d'un parlement : on voit là la différence avec Bordeaux, beaucoup mieux lotie, même si le grand théâtre de Louis qui fait son illustration ne date que de 1780. A Bayonne, la construction d'une salle de spectacles, dans le bâtiment rénové de la place Gramont, est due au fermier des revenus de la ville, Vanoosteron Dubec qui en assume la charge moyennant la jouissance pendant 15 ans des revenus du théâtre et du café qui lui est associé, comme c'est un peu partout l'usage.<sup>18</sup> A compter du 1<sup>er</sup> février 1774 les Bayonnais disposent d'une salle au goût du jour, éclairée par des bougies, dont le parterre reste cependant pour longtemps sans places assises : outre le fait que les places y soient bon marché, le parterre sert à donner des bals très prisés et rémunérateurs. Si la ville y trouvait son compte puisque l'établissement ne lui avait rien coûté ou presque,<sup>19</sup> il n'en était pas de même pour Vanoosterom Dubec : l'investissement s'est avéré plus coûteux que prévu : 32000 livres au lieu des 24000 envisagées ; en dédommagement, il a demandé une participation financière de la ville ou la prorogation de cinq ans de son bail d'exploitation.<sup>20</sup> Portée devant le Conseil d'Etat, la demande fut repoussée en 1778. Cette même année, Vanoosterom Dubec vend les décors et les costumes du théâtre pour 513 livres, peut-être une forme de dédommagement.<sup>21</sup> Le litige avec la ville ne fut tranché qu'en 1787, alors que la salle était déjà en mauvais état et demandait des travaux : une prorogation de trois ans fut alors accordée aux héritiers du fermier.<sup>22</sup>

Le théâtre était une affaire difficilement rentable et les entrepreneurs de spectacle y trouvent rarement leur compte. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme par la suite, il s'agit de troupes itinérantes auxquelles les magistrats donnent alors des gratifications, par exemple : en 1736, 500 livres à la demoiselle Dujardin, directrice d'une troupe d'opéra,<sup>23</sup> en 1738, 120 livres aux comédiens qui se sont

17 - Sur tout ceci voir J. Pontet. Fourmigué *ouv. cité*, p. 342 - 343

18 - A Marseille, cette association est faite dès 1750.

19 - La ville avait payé 60 livres pour faire dresser les plans d'une salle que le commandant de la ville la pressait de faire construire (A.M. Bayonne CC 736) et a fait décorer le plafond de la loge municipale du théâtre par le peintre Rosier (Ibid. CC 737).

20 - A.M. Bayonne BB 63

21 - Ibid. FF 555

22 - Ibid. BB 64.

23 - Ibid. CC 617

produits,<sup>24</sup> ou encore une gratification de 300 livres en 1756 à Mme Deshayes, directrice de la comédie, pour distribuer à ses créanciers, ce qui en dit long sur sa réussite.<sup>25</sup> Certains, en difficulté, prennent la fuite, laissant leur troupe en rade. C'est ce que fait Baron, en 1775 : Léonce Louis Simon demande à la ville de continuer à jouer, après son départ, avec les autres comédiens qui acceptent, tout en réservant leurs droits sur le dit Baron.<sup>26</sup>

Il est arrivé aussi que ce soit l'inverse et que le chef de la troupe ne puisse tenir ses engagements par la défection des comédiens. Cela a été le cas du sieur Beauvais qui n'a pu commencer à donner son spectacle comme c'était l'usage le lundi de Quasimodo, en avril 1741.<sup>27</sup> Ce fut aussi le cas de la demoiselle Derosne qui, autorisée à se produire, n'a pu honorer ses engagements ;<sup>28</sup> elle est remplacée par une nouvelle troupe conduite par Mazères, montée par des actionnaires pour donner à Bayonne opéras-bouffes, comédies et concerts en 1769.<sup>29</sup>

C'est que le spectacle coûtait cher. Un état des pensionnaires du théâtre en 1774 dénombre vingt-six personnes, dont quatre couples, dix hommes et sept femmes aux salaires oscillant entre 600 livres pour le souffleur à 4000 livres pour le premier rôle tragique et comique.<sup>30</sup> Le bilan des dépenses et des recettes établi entre le 11 avril 1774 et le 15 mars 1775 fait apparaître un déficit considérable de 23.616 livres ! La garnison bénéficie d'un abonnement fixé à 5475 livres, les représentations payées normalement rapportaient 26.381 livres,<sup>31</sup> les séances du dimanche, lundi, mercredi et jeudi étant réservées aux abonnés. On comprend que les actionnaires du spectacle soient jaloux de tous les revenus supplémentaires possibles, et notamment de l'organisation de bals parés et masqués qui rencontrent un grand succès. Neuf bals ont été donnés en 1774 – 1775 qui ont rapporté 2875 livres. En 1780, J.B. Lamy, le directeur de la troupe des jeunes privilégiés de S.A. Mgr. le duc d'Orléans pour Bagnères, Dax et Bayonne, qui donne un spectacle à jour passé, demande l'autorisation de donner un bal paré masqué, "sa seule ressource pour éviter la ruine totale".<sup>32</sup> On comprend aussi que les directeurs s'opposent à ce que soient donnés des spectacles au profit de tel ou tel comédien, ou à tout prélèvement supplémentaire : ainsi les constructeurs de la salle qui la louent pour un ou deux ans,<sup>33</sup> veulent en 1780 prélever un louis par représentation pour l'entretien de la salle, l'opposition du directeur des variétés de Bordeaux qui a une troupe à Bayonne est ferme, faisant ressortir qu' "il est des fois où son spectacle n'excède pas dix huit livres".<sup>34</sup>

Pourtant malgré le caractère le plus souvent déficitaire de l'entreprise, les demandes faites par des troupes pour se produire à Bayonne ne manquent pas. Il s'agit, pour l'essentiel de troupes de passage qui ne s'installent pas à Bayonne. Il peut y avoir des exceptions, comme la demoiselle Marianne Dujardin, intitulée

24 - Ibid. CC 621

25 - Ibid. CC 673

26 - Ibid. FF 554, 30 mars 1775.

27 - Ibid. FF 543

28 - . FF 552

29 - Ibid. FF 553

30 - E. Ducéré, *ouv. cit.* p 233

31 - A.M. Bayonne FF 554

32 - Ibid. FF 557

33 - La police de location établie le 1<sup>er</sup> avril 1774 fixe le montant du loyer à 1800 livres par an pour la salle et à 800 livres pour le café (Ibid FF 554) ; le loyer de la salle est porté par la suite à 2000 livres ; en 1791, il est de 2100 livres.

34 - Ibid. FF 557

pompeusement, directrice de l'Académie royale de musique, en décembre 1736 et qui impose à sa première danseuse dite Mimy de rester avec son père symphoniste un an de plus, en raison des services qu'elle leur a rendus.<sup>35</sup>

En 1764, le sieur Devaux et sa troupe composée de plusieurs acteurs et actrices, danseurs, chanteuses figurants et figuristes, reçoivent le 18 janvier 1764 l'autorisation de jouer encore une année à Bayonne, Pau, Auch, et Montauban.<sup>36</sup>

Itinérantes, les troupes le sont indiscutablement : on trouve parmi les directeurs de troupe faisant leurs offres de service à Bayonne, des directeurs venant de La Rochelle, d'Amiens, en 1756, de Reims, de Colmar en 1774-1775, de Perpignan, de Montpellier en 1781, d'Auch, de Limoges, sans parler de celles plus nombreuses de Bordeaux ou de Paris.<sup>37</sup> Chacun cherche à obtenir l'autorisation de jouer en vantant ses atouts : ainsi Jules Sevin propose une troupe composée de vingt-deux personnes toutes jeunes de 18 à 25 ans, avec un ballet et un répertoire étendu dans la comédie, le drame et l'opéra lui permettant de donner des représentations pendant trois mois en variant complètement le programme.<sup>38</sup>

L'argument de Volnèrange reposait, quant à lui, sur le vedettariat auquel le public était déjà sensible : sa troupe comptait Melle Sainval, "la première actrice tragique de la comédie française ou pour mieux dire la première actrice de l'univers" ! Celle-ci confirmait son désir, de se produire à Bayonne dans une lettre du 30 avril 1782.<sup>39</sup> Pourtant les choses se gâtèrent avec le corps de ville ; Melle de Sainval ayant voulu donner un spectacle au profit des pauvres, en prélevant sur la recette 350 livres pour obtenir le congé d'un soldat ; devant le refus des magistrats, l'actrice refusa à son tour de reparaître au théâtre !

Quels étaient les programmes offerts et pour quel public ?

La plupart des troupes qui reçoivent un privilège ou se proposent de venir à Bayonne offrent de jouer comédies et opéras : c'est le cas de l'inspecteur des spectacles Boulard en 1752, ou du sieur Devaux en 1764, ou encore de Mazères en 1769, ou encore de Julien Sevin en 1785.<sup>40</sup> En fait nous sommes assez mal informés sur les programmes, mais il semble qu'une place plus grande ait été faite à la comédie qu'à l'opéra, plus coûteux à monter. L'orchestre était fort peu nombreux, semble-t-il, se composant d'un maître de musique, de violons, haut bois, cors, basses et flûtes, violoncelles : essentiellement des cordes donc, comme c'était le cas dans la plupart des villes. De même, le corps de ballet paraît avoir été assez restreint. Le programme des représentations données en 1774-1775 recense dix neuf pièces jouées dans l'année, avec deux pièces données apparemment à chaque représentation. Molière s'y taille la meilleure place avec *Le Misanthrope*, *les Précieuses Ridicules*, *Tartuffe*, *les Femmes Savantes*, mais *Athalie* et *la Jeune Indienne* paraissent avoir eu également du succès ; d'autres pièces tombées aujourd'hui dans l'oubli ont fait assez recette, comme *le Glorieux*, *Nanette* et *Lucas* par exemple, alors qu'*Henri IV* a attiré moins de public.<sup>41</sup>

35 - Ibid. FF 542

36 - Ibid. FF 552

37 - Ibid. FF 596, 603, 604...

38 - Ibid. FF 606

39 - Ibid. FF 604

40 - Ibid. FF 607

41 - Ibid. FF 554

Le commun s'entassait debout au parterre, alors que les spectateurs plus fortunés occupaient les deuxièmes et premières loges. Si l'on sait qu'au Jeu de Paume de Maubec, il en coûtait habituellement moins de 12, 24 et 30 sols pour ces différentes places en 1741, on ne sait pas exactement le prix demandé à la nouvelle salle de spectacle, sachant seulement que les places avaient augmenté en raison de la nouvelle construction, beaucoup mieux aménagée et éclairée, avec des décors et des costumes peut-être aussi plus riches. A titre de comparaison, à Marseille il en coûtait respectivement 12, 24, 32 sols selon les places pour assister à un spectacle de comédie, et 20, 30 et 60 sols pour un opéra, les prix ayant encore sensiblement augmenté en 1753.<sup>42</sup> Il va sans dire que l'assistance n'était pas toujours très calme et que des incidents éclataient assez fréquemment. Le corps de ville prétendait avoir droit de police sur le théâtre, ce qui lui était disputé par les militaires, et le lieutenant de roi, le marquis d'Amou.<sup>43</sup>

Le corps de ville faisait valoir qu'il était garant de la moralité et de l'ordre public. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il avait censuré en 1699, la pièce du soldat Destouches, la *Foire de Bayonne*, parce qu' "il était infamant pour le général du sexe de la ville et contre la vérité de sa conduite" et interdit de la jouer sous peine de 500 livres d'amende.<sup>44</sup> C'est également à ce titre qu'il s'était heurté avec le capitaine des portes, Lure, en 1774, qui déniait au commissaire échevin de service toute compétence sur le spectacle, "or, une artiste avait scandalisé le public par la posture qu'elle s'était permise dans une des loges les plus apparentes des secondes : assise sur les genoux de quelqu'un, elle y badinait sans réserve de manière que sa conduite excitait une rumeur dans le parterre". Le commissaire ne fit pas d'esclandre public, mais lui envoya un avertissement par un soldat du guet à son domicile.<sup>45</sup>

La rumeur se changea en tapage, lorsque des bancs furent placés sur les côtés de la scène pour y installer les officiers du régiment de Cambrisis : le spectacle dut être interrompu, la salle évacuée, et les agitateurs, Verges et La Tuile, poursuivis.<sup>46</sup>

Malgré tout, le théâtre, généralement très prisé et auquel les élites étaient habituées dès le collège – la reine Marie-Anne de Neubourg y assiste à une représentation théâtrale, et en juillet 1777, pour redorer le blason de leur établissement, les professeurs demandent de faire représenter une tragédie de Voltaire : *La mort de Jules Cesar*<sup>47</sup> - reste le principal pôle culturel de la ville. Lors de leur retour de Gibraltar, le comte d'Artois d'abord, puis le duc de Bourbon quelques semaines après, assistent tous deux à une représentation théâtrale à Bayonne, que l'on peut supposer de gala.

### **Une vie culturelle marquée par le son et l'image, plus que par l'écrit.**

#### **La faible place des livres.**

Le nombre des imprimeurs et des libraires a toujours été réduit à Bayonne. En fait, il est reconnu que deux imprimeurs suffisent à la ville et tout nouvel arrivant est mal venu et bientôt interdit. Les imprimeurs en place tendent à assurer leur

42 - F.X. Emmanuelli *ouv. cit.* p 181

43 - Par exemple en 1782, A.M. Bayonne BB 96

44 - Ibid. BB 32

45 - Ibid. FF 516

46 - Ibid. FF 557

47 - J. Pontet, "Elèves et enseignants du collège de Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle". *SSLAB*, 1980, p 19-40

monopole contre tout intrus.<sup>48</sup> Etienne Labottiere est autorisé à ouvrir une boutique de libraire en 1707 malgré l'opposition de la veuve Maffre, de Fauvel et de Dussarat alors en place ; mais sa présence paraît avoir été éphémère. Quant à Paul Roquemaurél venu de Tarbes en 1710, il est vite obligé de démonter sa presse avec son associé. En fait durant le siècle, l'imprimerie bayonnaise est aux mains de la famille Fauvet et le marché des livres est très contrôlé : en février 1739, après un procès intenté contre lui par Jean Fauvet, un marchand colporteur voit ses livres saisis et il lui est interdit de vendre des livres même par temps de foire.<sup>49</sup> En 1760, une nouvelle ordonnance est prise contre les colporteurs, merciers et autres marchands de livres à la requête de Paul Fauvet et François Trébosc.

En fait, les Fauvet, père et fils sont aussi libraires et Paul Fauvet réclame en 1770 le privilège exclusif de la vente des livres spirituels tant basques que français dans le diocèse de Bayonne, selon la permission de Mgr d'Arche. Fauvet – Duhart son parent obtient, quant à lui, en association avec un relieur, Thomas Hiribaren, de tenir boutique de livres en vertu d'un brevet acquis en 1773. Certes, on pouvait recevoir des livres d'autres villes, de Paris en particulier, par l'intermédiaire du député du commerce Dulivier : ainsi la ville reçoit-elle en février 1766, sept exemplaires de la tragédie du *Siège de Beauvais* d'Araignou,<sup>50</sup> mais une chose est sûre, le livre est peu diffusé dans les foyers bayonnais, et assez peu d'ouvrages sont sortis des presses bayonnaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après la recension faite par Louis Desgraves, 83 volumes ont été imprimés chez les Fauvet et Jean Duhart. Si l'on en fait la ventilation, on constate que 41 sont en basque, 30 en français, deux en espagnol, un en gascon, un en latin, les autres bilingues soit français et basque, soit latin et français, ou trilingue, français, basque, espagnol. La part des livres et publications religieuses est considérable : elle représente plus de 83 % de l'ensemble et concerne la presque totalité des ouvrages produits en basque : ce sont des exercices spirituels, des catéchismes qui font l'objet de plusieurs éditions au cours des années. Par exemple, les exercices spirituels, des cantiques spirituels et le catéchisme de La Vieuxville, évêque de Bayonne de 1728-1732, édités en 1731, sont réédités en 1749, 1757, 1759, 1783, 1788 et 1789. L'Imitation de Jésus-Christ, l'ouvrage de dévotion par excellence, édité en 1769 et réédité en 1788. Parmi les auteurs basques citons Joannes Etcheverri, docteur en théologie, qui a connu quatre éditions. Quant aux ouvrages en français, il s'agit souvent de publications de commandes par la ville ou la chambre de commerce, comprenant divers mémoires sur le commerce, la défense des privilèges de la ville, ou encore du catalogue d'une des rares grandes bibliothèques bayonnaises réalisé à la demande de la famille. Pas ou peu d'ouvrages de littérature, si l'on excepte la très belle publication des *Fables causides* de La Fontaine "en bers gascons" chez Fauvet Duhart, in 8° de 284 pages dont un des auteurs pourrait être Pierre Lesca de Hitzé, le célèbre parolier chansonnier et poète bayonnais.

Quoi qu'il en soit le livre est rare chez les Bayonnais et sa diffusion qui pourrait être encouragée par une meilleure pratique de l'écriture ou de la lecture, dont témoigne l'étude des signatures au mariage, reste encore faible à la fin de l'Ancien Régime -<sup>51</sup>

48 - Voir notamment, L. Desgraves, Les livres imprimés à Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1701-1789) SSLAB, 1975, p 61-178

49 - A.M. Bayonne BB 52, février 1739

50 - Ibid. BB 61

51 - Rappelons que le pourcentage des signatures au mariage passe pour les Bayonnais de 47,8 % à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à 67,2 % à la fin de l'Ancien Régime, et pour les Bayonnaises de 25,7 % à 57,5 %. Pour les époux non natifs, les scores sont plus bas, surtout pour les femmes, de 5,9 % à 22,7 %, pour les hommes de 42,3 % à 66,8%. J. Pontet-Fourmigué, *ouv. cité*

En s'appuyant sur des inventaires après décès dépouillés par Frédéric Duhart dans le cadre de sa maîtrise d'histoire,<sup>52</sup> on constate qu'entre 1702 et 1772 sur les 54 inventaires relevés, onze font mention de livres, soit légèrement plus de 20 %, soit un sur cinq. Or sur les 26 inventaires faits par le notaire de 1755 à la fin de l'Ancien Régime, 7 en recensent, soit un peu moins de 27 %. Il y a une légère progression mais le niveau reste faible, car sauf un inventaire pour lequel le notaire dénombre 109 livres et un autre 30 ouvrages, les autres n'en comptent qu'un nombre réduit – un, trois, cinq, ou vague – plusieurs – qui ne constituent pas ce qu'il est convenu d'appeler une bibliothèque. Dans la première moitié du siècle, un seul inventaire dénombre également plus d'une centaine de livres, celui d'un négociant relativement atypique Pierre Barberes qui possède entre autres 79 ouvrages en anglais.<sup>53</sup> Presque partout les ouvrages religieux dominent : ils constituent 70 % de la bibliothèque de J.M. Masson avec une présence très significative des livres de dévotion. À côté, l'on trouve aussi en nombre assez élevé les ouvrages professionnels : ouvrages de droit chez le procureur Dolives, du commerce chez J. Baptiste Boccalin ou Barbères, livres de chirurgie chez Jean Daret. Certes quelques Bayonnais, assez rares, sont connus par la possession d'une bibliothèque bien fournie. Léon Dulivier dispose d'une collection de livres comptant plus de mille numéros constitués de livres anciens comme le *Missel de Bayonne* imprimé à Paris en 1568, ou la *Muse Normande* de Feraud imprimée à Rouen en 1555. L'histoire et la géographie y tiennent une place importante, à côté d'ouvrages plus utilitaires comme le Plan de Paris de Turgot ou le dictionnaire trilingue espagnol, basque et latin de Larramendi.<sup>54</sup>

Plus importante encore était la bibliothèque de François Poheyt, avocat en parlement, et élu maire en 1758 pour deux ans : le catalogue dressé systématiquement contient 46 pages pour répertorier les 1640 volumes dont les héritiers veulent se défaire : les ouvrages de droit représentent 655 titres, le reste 431.<sup>55</sup> S'y côtoient les Fables de la Fontaine, les Essais de Montaigne, les Lettres Persanes, les œuvres de Fenelon, Voltaire, Bayle, Fontenelle aux côtés de la *Notitia Utriusque Vasconiae* d'Oyhenard que possédait également Dulivier, des ouvrages de médecine, la méthode pour guérir les maladies vénériennes (édition 1711, édition de 1729). En regard, on ne peut qu'être surpris de voir l'ancien maire Léon Dubrocq n'avoir qu'un livre dans son inventaire dressé en 1739 !

Lorsque l'évêque Guillaume La Vieuxville fait son testament, il lègue tous ses livres à son successeur, "tant ceux qui sont à l'évêché qu'à sa maison de campagne à Lissague qu'il lègue aussi." Une bibliothèque qui sera pour eux une ressource dans un pays fort dépourvu de livres.<sup>56</sup> La culture de l'écrit, si elle gagne des maîtres artisans sous le règne de Louis XVI reste malgré tout limitée à des élites assez étroites. Non que la ville ne se soit souciée de l'encourager : on la voit acheter des livres pour donner aux élèves du collège et pas seulement des médailles pour récompenser les meilleurs, pour imprimer les programmes pour en assurer une meilleure diffusion,<sup>57</sup> comme certaines délibérations aussi, ou même acheter en

52 - F. Duhart, *Aspects de la culture matérielle bayonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, TER Université Bordeaux 3, 1998. Cette maîtrise a fait l'objet d'une publication aux éditions L'Harmattan en 2000, sans les annexes.

53 - Celui-ci a été poursuivi pour des libelles insultants contre un négociant mais il n'y a pas eu de suite.

54 - E. Ducéré, *ouv. cit.* t 2 p 36. Nous ne connaissons pas l'inventaire complet de la bibliothèque de Dulivier qui paraît avoir disparu dans l'incendie des archives municipales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

55 - Le contenu en est donné par L. Desgraves, *art. cit.*

56 - E. Ducéré, *ouv. cit.* t 2 p 22

57 - A.M. Bayonne CC 328

1770, 300 brochures pour développer la plantation de la pomme de terre.<sup>58</sup> Elle achète pour elle-même des ouvrages qui lui paraissent utiles comme le *Traité de police* de Lamarre pour 58 livres en 1729,<sup>59</sup> ou, en 1733, *l'Ordonnance et Code Militaire* en 16 volumes pour 40 livres,<sup>60</sup> ou encore en 1756, *l'Architecture Hydraulique* de Belidor pour 90 livres.<sup>61</sup> Néanmoins, elle n'a pas encouragé la publication d'un journal, comme *les Affiches* ou le *Journal de Guyenne* à Bordeaux : le *Journal Maritime* lié au trafic portuaire n'a eu qu'une existence plus qu'éphémère au Temps de la guerre de Sept Ans.<sup>62</sup>

Il n'est pas douteux que Bayonne a pâti d'un manque d'infrastructures susceptibles d'encourager la vie intellectuelle, la lecture et la pratique de la réflexion écrite. A la différence de Bordeaux, mais aussi de Pau, de taille plus petite qu'elle, elle ne dispose ni d'une Académie des Sciences et Belles Lettres, ni d'une université, et n'a qu'un modeste collège municipal qui connaît une indéniable crise dans les années 1770. Son école d'hydrographie donne un enseignement essentiellement empirique plus que théorique : des professeurs du cru y ont cependant connu une certaine illustration comme Simonin, qui n'échappe pas aux critiques des ingénieurs du génie, ou surtout l'abbé Garra de Salagoïty qui est membre des académies de Bordeaux et de Toulouse, et est en poste de 1777 à 1791. Lors de leur visite, à la fin de l'Ancien régime, les inspecteurs Monge et Levêque jugent que l'école mérite une profonde réforme, mais cela est vrai de la plupart des écoles d'hydrographie du royaume.<sup>63</sup> En fait d'académie, elle n'a eu qu'une très éphémère académie de dessin et une académie d'escrime où quelques maîtres d'armes s'emploient à former des élites à l'humeur plutôt belliqueuse.<sup>64</sup>

Privés d'une académie où ils n'étaient pas toujours au début les bienvenus, les négociants bayonnais n'ont pas, pour autant, éprouvé le besoin de créer dans les années 1780 un Musée, sur le modèle de celui de Paris ou de Bordeaux pour promouvoir le savoir et assurer sa diffusion dans la société.<sup>65</sup> Seule la Franc-Maçonnerie a connu sa réussite habituelle, associant surtout négociants et membres des professions libérales, mais aussi des nobles et des juifs, ce qui n'est pas aller sans susciter des tensions et des scissions. Un certain nombre de loges se sont succédé à Bayonne : en 1743, la Saint Jean de Bayonne est fondée par la Française de Bordeaux présidée par un négociant, Lichagaray jeune. Avec la réorganisation du Grand Orient de France par le Maréchal de Luxembourg, une nouvelle loge, la Zélée, demande validation de ses constitutions. En 1776 elle est régularisée et compte une vingtaine de membres dont huit fondateurs. Parmi ces vingt, on dénombre huit israélites. En 1778, elle regroupe 25 membres, et s'ouvre assez largement puisqu'en 1780, ce sont 42 personnes qui en sont membres. Or cet élargissement n'est sans doute pas sans poser de problèmes, le mélange social pouvant apparaître un peu trop grand à certains. Les tensions vont se focaliser sur l'affaire du juif Alexandre, qui, membre de la Zélée, porte l'épée aux Capucins malgré les interdits du corps de ville. La présence des juifs dans des loges à fondements chrétiens n'allait pas de soi et, à Bordeaux, leur initiation n'était pas

---

58 - Ibid. CC 765

59 - Ibid. CC 321

60 - Ibid. CC 607

61 - Ibid. CC 61

62 - E. Ducéré, *ouv. cit.* p 455

63 - J. Pontet. Fourmigué, *ouv. cit.* p 542

64 - E. Ducéré. *ouv. cit.* p 320

65 - J. Pontet et D. Picco, le financement du Musée de Bordeaux, actes à paraître.

admise et la levée de l'interdit n'interviendra pour certaines loges qu'en 1794. La Zélée était donc plus tolérante, mais le consensus était fragile et aboutit à une scission : l'assemblée se partage entre les partisans du vénérable Casemayor, écuyer, et de Desaa négociant : le premier demande la création d'un nouvel atelier, l'Amitié, qui exclut les juifs et réunit "un certain nombre d'amis dont l'éducation, l'état et le caractère sympathisaient". Certes les maçons se font une gloire de rappeler que l'homme est l'égal de l'homme, mais pensent aussi que "la douceur, l'honnêteté, la politesse doivent former la base de la Société, si on veut trouver de l'agrément". Une patente est accordée à l'Amitié en février 1785, mais celle-ci cesse finalement son activité en octobre 1787, la plupart des Frères séparés rejoignant alors la Zélée, l'Amitié n'ayant pas réussi à mobiliser beaucoup de frères. Quoi qu'il en soit, le recrutement de ces loges ne pouvait qu'être à base sociale relativement étroite : il fallait déboursier 96 livres pour l'initiation, payer 36 livres pour l'affiliation et 2 livres de cotisation mensuelle. Il y avait deux banquets obligatoires par an, et chaque réception d'un nouveau membre était suivie d'un banquet pour lequel le frère payait 30 sols. Dans les réunions mensuelles, les deuxièmes et quatrièmes mercredi, en fin d'après-midi, on y débattait d'économie, d'organisation sociale, de tolérance, d'égalité, sans que se manifeste une hostilité du pouvoir royal. Mais les loges maçonniques avec leur fête dont "l'apparat mystérieux et nouveau ne pouvait qu'exciter la plus haute curiosité" ne concernaient qu'une petite partie de la société bayonnaise. Une loge avait été créée à Saint Esprit en 1772, la Fidélité, mais elle disparaît en 1775 sans avoir renouvelé ses institutions.<sup>66</sup>

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que la sociabilité s'exprimait encore très largement dans le cadre de confréries religieuses : la fratrie de Saint Léon était une des plus populaires ; la confrérie du Saint Sacrement, réactivée en 1661, dont les statuts ont été imprimés chez Paul Fauvet et dont tous les trésoriers étaient des négociants bayonnais était très active. Sa participation à la procession de la fête Dieu était très remarquable.<sup>67</sup> Quant aux femmes, elles se retrouvaient dans les Dames de la Société du Saint Sacrement.

### Une vie culturelle marquée par la prégnance du son et de l'image.

Pas de cérémonie sans musique. A l'église tout d'abord. A la cathédrale, le chœur de Musique a été créé par Mgr d'Olce, mais avec des proportions modestes : trois musiciens touchant 100 livres de gage chacun pour six mois avec l'obligation de chanter à plein chœur à matines et aux offices de l'Eglise ; pour compléter ce petit groupe, une prime de 10 livres était accordée aux prébendiers qui viendraient chanter.<sup>68</sup> En fait, le chœur de musique semble être resté insuffisant puisque l'on fait appel aux artistes extérieurs pour les grandes occasions. Ainsi, en 1774, la ville offre six bouteilles de vin de Capbreton à quatre musiciens de la comédie qui ont chanté pendant la messe célébrée pour la mort de Louis XV.<sup>69</sup> L'orgue de la cathédrale a été restauré en 1725<sup>70</sup> et il est amusant de noter que l'organiste recruté dans les années 1780, est un franc-maçon venu de Pau. Les cérémonies religieuses

66 - Yan. *Bayonne entre l'équerre et le compas ou Histoire de la Franc-Maçonnerie de Bayonne et de la Côte Basque*, Bayonne, 1982

67 Le Saint Sacrement était porté sous un dais. On sait qu'il fut question d'en acquérir un dont le coût était chiffré à 4000 ou 5000 livres, donc fort cher pour "les processions du Saint Sacrement qui se font dedans et dehors l'église cathédrale les jours de la Fête Dieu, de l'octave et autres fêtes solennelles à Bayonne". A.M. Bayonne GG 224. On ne sait si c'était ce dais qui servait pour les processions.

68 - E. Ducéré. *ouv. cit.* p 211

69 - A.M. Bayonne CC 738

70 - Ibid. GG 144 et 145. Les gages de l'organiste sont fixés à 150 livres par an en 1730.

eurent un nouveau décor à partir de 1760, l'évêque Guillaume d'Arche ayant décidé d'une transformation radicale du chœur avec la construction d'un autel de marbre, surmonté d'un baldaquin, et la mise en place d'une magnifique chaire sculptée en acajou. Ces travaux étaient coûteux, et firent appel tant à des artistes locaux, comme le sculpteur Bellocq aîné qui réalisa le baldaquin et les sculptures du chœur pour 5130 livres, qu'à des artistes extérieurs comme Verdiguier, directeur de l'Académie de Marseille, qui fit l'autel de marbre pour 10.500 livres.<sup>71</sup>

Si fifres et tambourins étaient régulièrement convoqués pour accompagner les danseurs basques, comme le notait Mme d'Aulnoy, dans son récit de voyage,<sup>72</sup> les réjouissances publiques organisées par le corps de ville ou les autorités civiles ou militaires requéraient hautbois et instruments à cordes divers. Pour célébrer la paix d'Utrecht, en 1713, on fait jouer hautbois et basse de viole.<sup>73</sup>

L'accompagnement musical pour les fêtes magnifiques données pour la naissance du dauphin en 1729 est tout à fait remarquable. Il bénéficie de la présence de la reine Marie Anne de Neubourg en exil à Bayonne depuis 1706 et qui, musicienne elle-même, compositrice à ses heures, était entourée de musiciens nombreux qu'elle prêtait pour les grandes occasions. Ainsi, pendant le souper fastueux servi par l'évêque à l'automne 1729, pour la naissance du dauphin, un concert est donné "par toute la musique de la reine douairière d'Espagne". Quelques jours après, à l'hôtel de ville où sont invitées les dames et demoiselles bayonnaises, "un concert italien est exécuté par les musiciens de sa Majesté", après quoi toutes les dames et demoiselles de la ville se joignirent aux musiciens pour exécuter divers chœurs d'opéras convenables au sujet, "tout s'était terminé par d'excellents morceaux de symphonies italiennes".<sup>74</sup>

La musique italienne apparaît très prisée : lors de la fête donnée à l'hôtel de ville "des concerts italiens et autres excellents morceaux furent parfaitement exécutés." Elle n'est cependant pas la seule, puisqu'après le magnifique repas servi dans la salle de l'hôtel de ville et le café pris dans la salle destinée à cet effet,<sup>75</sup> étant redescendu dans la salle de concert, "on chanta un grand motet en action de grâces, à grand chœur de la composition du célèbre Gilles<sup>76</sup> et un divertissement à plusieurs voix composé pour la naissance du dauphin".

La voix se mêlait très souvent au son des instruments, et le chant, les chansons faisaient partie de la pratique populaire comme de celle des élites. Parmi les instruments si l'on trouve trompettes, hautbois, et tambourins, les cordes l'emportent. Violons, basse de viole de gambe dominant même si le violoncelle est présent, du moins sur les tableaux,<sup>77</sup> avant de supplanter après 1750 la basse de viole. Des fabricants d'instrument, maîtres musiciens et maîtres tourneurs

71 - Ibid. GG 147

72 - M. d'Aulnoy. *Relation de voyage d'Espagne*, 1691.

73 - A.M. Bayonne CC 547

74 - Ibid. BB 48

75 - On peut noter la diffusion rapide des boissons exotiques comme le café chez les élites bayonnaises. D'après Ducéré, il y aurait eu un premier café installé rue du Pont Majour en 1699, mais on ne trouve pas mention de cafetiers dans le recensement de 1730 ; on en compte six en 1760, sept en 1789.

76 - Jean Gilles né en 1668 à Tarascon, a été maître de musique à Aix, Toulouse, Avignon, a connu une indéniable renommée après sa mort survenue à Toulouse en 1705. Ce compositeur a été influencé par l'Italie mais a aussi le sens de l'expression et de la grandeur. Il apparaît très apprécié à Bayonne, du moins pour ses motets.

77 - Le tableau représentant le chevalier Larreteguy en Apollon, le montre tenant un violoncelle. O.R. Ribeton, Robert Gence, portraitiste de Marie Anne de Bavière Neubourg à Bayonne. *Bull. Musée Basque* N°154, 1999, p 41-104.

travaillent à Bayonne, non sans tension entre eux, et en 1763 la veuve Chateaneuf est autorisée à tenir une boutique de musiciens.<sup>78</sup> Le clavecin, instrument à cordes pincées et à clavier, particulièrement adapté à la musique savante, s'est diffusé à Bayonne, puisque nous avons mention d'un facteur de clavecin présent dans la ville en 1745-1746<sup>79</sup> et que, par ailleurs, il en est fait mention dans certains testaments.<sup>80</sup>

Si la musique apparaît comme un élément essentiel de la vie culturelle bayonnaise, il n'y a pas eu pour autant d'association créée pour le concert, à la différence de ce que l'on trouve à Bordeaux et à Marseille : dans ces villes, les abonnés peuvent entendre un concert par mois et un concert spirituel par an.

La musique n'est pas appréciée qu'au concert ou à l'opéra : elle est l'élément indispensable à la tenue des bals qui sont un des divertissements préférés aussi bien chez les élites que dans le peuple : les bals sont donnés à l'occasion de tous les grands événements qui animent la vie bayonnaise, ou pour honorer des personnalités : Mme. De Piis en 1773, Mme. Dupré de Saint Maur en 1783 pour ne citer que celles-ci dans une liste très longue. On peut s'y rendre en chaises à porteur pour un tarif fixé à 15 sols par le corps de ville en 1762.<sup>81</sup> L'orchestre en est généralement composé de violons comme celui qui, en 1742, anime le bal donné pour le carnaval dans la grande salle de l'hôtel de ville. Les musiciens étaient disposés par deux ou quatre, permettant ainsi de danser plusieurs contre-danses en même temps.<sup>82</sup>

Son des violons, mais aussi son des canons, des fusées et des feux d'artifice qui illuminent en même temps la ville et surtout les bords de la rivière. Spectacle partagé par tous dans un même plaisir : l'évêque en personne se déplace vers la place de Gramont en 1729 pour voir les feux d'artifice depuis un des balcons qui bordent la place. Illumination spectaculaire des maisons, de l'hôtel de ville, tout concourt au plaisir de ces sens que sont l'ouïe et la vue.

En effet, l'image joue aussi un rôle de premier plan dans la pratique culturelle bayonnaise, aussi bien celle du peuple que celle des élites, même si l'on enregistre des écarts de niveau dans la matière et la qualité des images. Si dans les inventaires répertoriés que nous avons évoqués précédemment, il n'y a qu'entre 20 et 28 % de livres selon la période envisagée. On ne recense qu'un ou deux inventaires à ne pas mentionner la présence d'images, soit sous la forme d'estampes, de retables, de gravures, de cadres souvent sans autre précision, ou le plus souvent indiqués en bois doré. L'iconographie est non exclusivement mais essentiellement religieuse avec une prédilection pour le culte marial. Les estampes et les retables n'ont le plus souvent qu'une valeur assez faible. Cela contraste à l'évidence avec les riches collections amassées par quelques Bayonnais. Léon Dubrocq qui ne possédait qu'un livre possède en revanche 95 tableaux et images. Mais sans doute cette collection ne pouvait se comparer ni à celle de Noël Dusault au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle,<sup>83</sup> ni à celle de Dulivier qui conservait nombre de gravures et d'estampes non encadrées dans des cartons, signées Callot, Cochin, Mignard ou Audran ainsi que des portraits de Rigaud, alors que d'autres représentant aussi bien

78 - E.Ducéré, *ouv. cit.*, p 114. On note la présence aussi de marchands luthiers.

79 - A.M. Bayonne FF 212

80 - Ainsi Mme. Moirie lègue à son fils le clavecin et son pied qui est dans le salon du Prissé à Saint Pierre d'Irube. Dans son inventaire J.B. Bocalin ne possède quant à lui que quatre violons et des tambourins.

81 - E.Ducéré, *ouv. cit.* p 187

82 - *Ibid.* p 78. On trouve des maîtres de danse et de musique.

83 - *Ibid.* p 284

Bossuet que la Tentation de Saint Antoine et des membres de la famille, étaient encadrés et exposés.<sup>84</sup>

Les élites bayonnaises étaient gagnées à l'art des portraits peut être sous l'influence de la reine Marie Anne de Neubourg qui aimait se faire représenter et distribuait largement son portrait à ceux qu'elle voulait honorer ou remercier, ceux qui la recevaient dans leur maison de campagne aux portes de Bayonne ou plus loin. Cela faisait aussi partie d'une stratégie du pouvoir royal auquel elle n'avait jamais totalement renoncé. Robert Gence qui travailla pour elle à Bayonne de 1711 à sa mort en 1728, peignit aussi pour la haute société bayonnaise : les Lacroix, les Roll, les Hureaux, les Moirie et d'autres. D'autres portraits peuvent être attribués à des peintres travaillant occasionnellement à Bayonne comme Jean Ranc,<sup>85</sup> mais des Bayonnais comme les Dulivier n'hésitaient pas à s'adresser à des peintres plus célèbres comme Hyacinthe Rigaud,<sup>86</sup> - plus célèbres mais plus onéreux aussi. Tous ces riches bourgeois bayonnais en processus d'anoblissement comme les Roll ou les Lacroix voyaient dans ces portraits le symbole de leur réussite sociale et de leur pouvoir.

On ne saurait trop insister cependant sur ces années de la fin du règne de Louis XIV et de la Régence qui furent pour Bayonne une sorte d'âge d'or,<sup>87</sup> et où la vie culturelle fut fortement marquée par la présence de Marie Anne de Neubourg et de sa cour qui impulsèrent des modes aristocratiques de sociabilité et de pratiques culturelles : musique, danse et bals, art de recevoir autour de tables somptueusement dressées et abondamment pourvues, goût pour l'art et la représentation picturale. Il n'est pas douteux que tout cela laissa des traces durables, même si le départ de la reine rendit les choses sans doute plus difficiles ; notamment pour les musiciens et tous ceux qui gravitaient autour de la cour.

S'il est évident que l'on doit distinguer entre une vie culturelle des élites et une vie culturelle populaire, il n'en demeure pas moins qu'elles ont de nombreux points de rencontre : le goût pour les fêtes qui se poursuit jour et nuit, avec ses illuminations, ses feux d'artifice, la musique et la danse. Le chant aussi qui n'est pas que savant. Le poids d'une culture orale pour tous : un des plus célèbres chansonniers-poètes, le tonnelier Lesca n'eut pas de chansons imprimées, mais semble avoir eu une large audience. L'attrait pour la représentation qu'elle soit théâtrale ou picturale. Le poids de la religion partout présente dans une ville où un des principaux pouvoirs présents était celui de l'évêque.

---

84 - Ibid. p 406

85 - O.Ribeton. *art. cit.*

86 - En 1713, Jean Louis de Roll commande ainsi son portrait à Hyacinthe Rigaud, Du Saut sans doute à son atelier. Ibid.

87 - Jusqu'aux années 1730, le niveau des salaires pouvait subir favorablement la comparaison avec ceux de Bordeaux, ce qui ne fut plus le cas par la suite.